



C'est la Gazette

Affaires sociales - Santé - Droits des femmes
Travail - Emploi - Jeunesse et sports



Spéciale 8 mars 2017

<http://smast-cgt.fr/>

ÉDITORIAL

8 mars 2017 : toutes et tous dans l'action pour l'égalité !

Depuis un siècle, les luttes des femmes ont permis la conquête de droits et un rattrapage des inégalités. Mais les progrès sont très lents, les remises en cause nombreuses – notamment sur l'interruption volontaire de grossesse (*lire page 2*) – et **l'égalité entre les femmes et les hommes n'est toujours pas une réalité !** Des inégalités de salaires, de retraites, d'emplois, persistent. Les



femmes subissent toujours des temps partiels non choisis, des formes extrêmes de précarité, des difficultés d'accès aux postes à responsabilités, des comportements machistes, paternalistes et patriarcaux, des violences sexistes et sexuelles, l'inégale répartition dans les tâches domestiques, etc. Cette année, le 8 mars prend une couleur particulière avec un **appel mondial à l'action et à la grève** pour les droits des femmes, relayé en France par le Collectif national pour les droits des femmes.

La CGT, comme toutes les autres organisations syndicales, a signé un protocole d'accord sur l'égalité dans la **fonction publique** le 8 mars 2013. Malheureusement, le gouvernement a abandonné toute politique volontariste en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (*lire page 3*). Le rapport annuel 2014 dans la fonction publique permet de faire **l'état des lieux** :

- des écarts de rémunérations toujours au désavantage des femmes : 17,6 % d'écart salarial entre les femmes et les hommes ;
- une sous représentation des femmes aux postes d'encadrement supérieur et dirigeant ;
- un statut plus précaire pour les femmes : les femmes sont majoritaires chez les non titulaires (67 %) et pour les contrats aidés.

Face à ce constat, la CGT s'est pleinement engagée aux côtés des associations féministes et **met en avant une série de revendications spécifiques à la fonction publique** (*lire page 4*). Elles concernent des domaines aussi différents que l'intégration de l'égalité à tous les niveaux, la suppression de tout écart salarial, une réelle mixité des métiers, l'égalité d'accès à la formation, l'accès aux postes de responsabilité, les conditions de travail, la lutte contre les stéréotypes et le sexisme, etc.

Pour organiser, au delà du 8 mars, cette lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la CGT met actuellement en place un **collectif « Femmes mixité »** au sein de notre syndicat.

Si une réflexion sur la situation des femmes dans nos ministères et la préparation d'actions vous intéressent, faites-nous signe !

syndicat-cgt-adm-centrale@sante.gouv.fr



Le maintien des consultations gynécologiques sur le site Duquesne

Le 15 décembre 2015, les représentant.e.s CGT en CHSCT sonnent l'alerte : profitant du départ à la retraite successif des deux gynécologues, l'administration envisage de supprimer les consultations proposées au sein de nos ministères à l'ensemble des personnels. La représentante de la DRH confirme cette triste perspective en séance de CHSCT ! Et sans mauvais jeu de mots... la pilule a du mal à passer ! En effet la proposition de ces consultations aux personnels des ministères sociaux constitue une initiative majeure à l'initiative de Simone Veil depuis 1975, pour faciliter le suivi gynécologique ouvertes aux quelques 3 000 femmes de nos ministères (1 000 consultations au cours de l'année 2015). C'est donc un moyen de prévention et de dépistage offert depuis plus de 40 ans aux femmes du ministère qui était menacé ! Selon l'administration « cette consultation est un planning familial, donc ça devrait être la Ville de Paris qui la paye, on les a avertis, ils feront ce qu'ils veulent. Nous, on ne veut plus assumer cette charge ». Autre argument incroyable : « une femme sur deux ayant plus de 50 ans au ministère, elles sont peu concernées... ». Face à cette vision caricaturale des besoins des femmes hors âge de procréation, la CGT a dû faire l'éducation à la santé de notre direction des ressources humaines... A croire qu'on n'écoute même pas les campagnes de prévention du ministère qui sont pourtant très claires ! Les femmes doivent maintenir, au-delà de la ménopause, non seulement un suivi gynécologique régulier, voire renforcé, mais même - oh la honte ! - une vie sexuelle épanouie et bien conseillée.



Le respect des engagements

Nous avons fait valoir l'importance, la diversité et la qualité de ce qui se passait au sein des consultations gynécologiques offertes au ministère depuis des années : conseils de prévention, dépistage des cancers... Ce suivi, gratuit, rapide et sur le lieu de travail, est vital pour les personnels qui ont les salaires les plus modestes, celles d'entre nous qui habitons loin, qui ne parvenons pas à obtenir en ville un rendez vous approprié, sans dépassement d'honoraires, sans délais excessifs d'attente... Face à notre action (toutes et tous car la mobilisation, notamment la pétition signée par plus de 1 000 collègues, l'a été largement aussi par nos collègues masculins), l'administration a cédé du terrain, non sans mal, puisqu'il a fallu rencontrer les cabinets des ministres chargés de la santé et des droits des femmes, négocier pied à pied, préciser la taille des listes d'attente, relancer une, deux, trois, dix fois ! Aujourd'hui deux consultations hebdomadaires fonctionnent à nouveau, mais avec des délais encore trop longs, parfois dissuasifs, pour avoir un rendez-vous. Mais si l'administration respecte ses engagements, une troisième consultation hebdomadaire devrait ouvrir prochainement et l'ensemble du dispositif devrait faire l'objet d'un contrat signé en bonne et due forme. D'ici là, nous ne crions pas encore totale victoire et nous restons vigilant.e.s.

Pour prendre un rendez-vous en gynécologie

Téléphoner au secrétariat 01 40 56 40 24 ou 01 40 56 40 75

Défendons le droit à l'avortement contre les remises en cause !

Que ce soit aux Etats Unis, depuis l'accession de Donald Trump à la présidence, en Pologne, ou en France, au sein des débats de la campagne électorale, des propos qui peuvent nous sembler d'un autre âge refont surface. Et, soudain, le droit à l'avortement n'est pas aussi acquis que nous le pensions. Alors que la loi Veil vient de fêter ses 42 ans (17 janvier 1975), de plus en plus de voix remettent en cause ce droit des femmes. Ainsi, la polémique a enflé à l'Assemblée Nationale lorsque la loi d'extension du délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse a été discutée. La loi, adoptée le 16 février 2017, permet la pénalisation des sites internet faisant de la désinformation sur l'IVG. Il suffit d'aller sur le site ivg.net pour comprendre que de telles infractions existent. Ainsi, des pages web, sous de faux airs de sites d'information sur l'IVG, utilisant tous les codes des jeunes, cachent de vrais sites anti-avortement, et donnent de fausses informations aux femmes qui veulent avorter. Ce droit, qui permet aux femmes de décider si elles veulent ou non mettre au monde un enfant, serait-il menacé ? Avons-nous reculé dans le temps et devons-nous défendre maintenant des droits qui nous semblaient acquis ? Alors, pourquoi pas un droit à l'IVG dans la Constitution ? Certaines féministes et un candidat, Jean-Luc Mélenchon, le préconisent. Ceci le rendrait inaltérable. Certain.e.s proposent aussi qu'il figure dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. L'avortement est un droit ! Défendons-le ! Refusons ses remises en cause ici ou ailleurs !

Droits des femmes : la politique paradoxale...

Depuis dix ans, sous l'impulsion du mouvement féministe, et pour respecter ses engagements internationaux, l'État français s'implique en matière de droits des femmes et d'égalité entre les femmes et les hommes. Les choses bougent... Mais face aux beaux discours et aux symboles, le manque de moyen et d'argent est criant. Bien plus grave, le service qui s'occupe de porter cette politique connaît bien des problèmes.



L'égalité entre les femmes et les hommes et les droits des femmes sont désormais affichés comme une priorité politique. Malgré cela, le budget qui y est consacré reste le plus petit budget de l'État, ce qui semble paradoxal au regard des enjeux. Plus grave, l'effort politique de ce gouvernement, dit « de gauche », est principalement orienté pour répondre aux attentes du « féminisme bourgeois ». Le ministère en charge des droits des femmes est plus préoccupé par la parité au sein des conseils d'administration des entreprises du CAC 40 que par la lutte contre le temps partiel, qui touche particulièrement les femmes ; il choisit de remettre des labels et des bons points plutôt que de sanctionner les patrons qui ne font pas progresser l'égalité ; il préfère lancer un hackathon pour « faire émerger des solutions innovantes pour faciliter l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle », plutôt que de s'occuper du sort des caissières qui font des fausses couches au travail ou du poids qu'elles portent en une journée, ou de celui des migrantes dont la vie et la santé sont en danger... Et pour le 8 mars prochain, Laurence Rossignol préférera annoncer un concours et une remise de prix « contre le sexisme », avec tee-shirt, badges et petits fours à l'appui, plutôt que d'appeler à la grève pour les droits des femmes ! Pourtant, quand on est « socialiste », on devrait savoir que les rapports sociaux de sexe sont liés à ceux de classe, que les phénomènes d'exploitation et de domination doivent être combattus ensemble ! Si la tolérance de la société et des médias aux violences faites aux femmes et au machisme est en baisse (mais attention, cela touche plus la sphère des bobos parisiens que celle du bar du coin), si le patriarcat est en recul, on le doit à la mobilisation des féministes et à la résistance des femmes. Du côté du gouvernement le bilan est moins brillant : le nombre d'agressions, de viols et de féminicides ne baisse pas, et au rythme où l'on va, il faudra plus d'un siècle pour arriver à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ! Pire ! Les droits des femmes sont sans cesse menacés, le droit à l'avortement par exemple qui, malgré des avancées législatives, recule dans notre pays : en quelques années environ 120 structures de proximité ont en effet fermé ! Et ne l'oublions pas, les droits des femmes sont systématiquement dans le viseur, partout dans le monde...

Mesquineries, brutalités et discriminations

Et le service chargé de suivre cette politique, le Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE), que devient-il ? Toujours composé d'un service central, dilué dans la DGCS lors de la RGPP, et d'un réseau déconcentré fortement malmené par la même réforme, l'état des lieux à quelques mois des prochaines élections est inquiétant ! En centrale, les effectifs ont diminué de moitié en dix ans (d'environ 50 à 25 ETPT) et, comme dans les autres services, les moyens de fonctionnement sont en baisse perpétuelle. Plus grave, il règne depuis quelques années dans ce service une ambiance extrêmement dure : encadrement brutal, mesquineries et humiliations, discriminations syndicales, le nombre de départ de collègues depuis trois ans est anormal, d'autant plus que ces agent.e.s ne se cachent pas pour évoquer les raisons de leur fuite ! Et quand les gens ne partent pas d'eux même ? Et bien, ils sont virés, avec violence et mépris ! C'est tellement simple puisque personne ne bouge... La médecine du travail a convoqué deux fois en un an la responsable du service pour évoquer « les nombreux cas de souffrance » au sein du SDFE. Le malaise et l'hospitalisation de l'une de nos collègues, malmenée pendant des mois, a été déclaré comme « accident de service », reconnaissant ainsi la responsabilité de l'administration. Les organisations syndicales unanimes, avertissent, écrivent, préviennent, alertent... Rien à faire, le directeur, les cadres de la direction, et les partenaires du SDFE ne veulent rien voir... Et le réseau du SDFE ? Pas mieux ! Les 200 personnes qui animaient cette politique dans les régions et les départements il y a dix ans sont maintenant moins de 150, positionnées de manière aberrante au sein des DDI, ou curiosité propre au SDFE, auprès du préfet selon les cas, usées jusqu'à la corde... Le SMAST CGT, au-delà de la défense individuelle des agent.e.s en difficulté, voire en danger, revendique depuis 2012 des effectifs et des moyens à la hauteur des enjeux. Mais nous prêchons dans le désert. Et lorsqu'il s'agit de réparer une injustice, comme par exemple cette collègue contractuelle victime d'une discrimination (reconnue par le Défenseur des Droits !), et de comportements sexistes répétés de la part d'un DDI masculiniste, qui sanctionne-t-on ? La collègue ! Virée après plus de quatre ans de bons et loyaux services ! Et cette autre collègue, en CDI depuis plus de dix ans, qui vient d'apprendre de manière brutale, qu'on la dégageait ! Alors qu'est ce qui nous reste à faire ? Alerter la ministre ?? C'est ce que la CGT voulait faire. Elle a pris sa plus belle plume et demandé audience... Mais ces gens là se soutiennent : et la ministre n'a même pas daigné nous répondre, ce qui pour nous, est une première !



La CGT, organisation féministe

Depuis des années, la CGT fait route avec le mouvement féministe, co-fondatrice du **Collectif national des droits des femmes** (CNDFF) elle travaille sans relâche à la féminisation de ses congrès et de ses instances (elles sont paritaires au plus au niveau depuis longtemps), à la lutte contre le sexisme, les violences, et à l'égalité professionnelle. Notre organisation, aux côtés des féministes, appelle à la grève le 8 mars prochain. Le collectif femmes-mixité de la CGT veille à ce que l'égalité soit prise en compte en interne et en externe. Depuis 2007, la charte égalité est devenue une des activités centrale du collectif. Il assure par ailleurs de nombreuses actions tout au long de l'année (mobilisations, formations, débats, etc.). Le collectif publie également toute une série de guides, d'affiches et de documents mis en ligne sur le site de la CGT.

Egalité dans la Fonction publique : les revendications de la CGT

Dans la Fonction publique, la CGT, la FSU, Solidaire et la Fédération autonome, appellent les personnels à faire du 8 mars 2017 une journée d'interventions et d'actions sur les lieux de travail pour les droits des femmes.

Voici les principales revendications mises en avant par ces syndicats.

- ✓ Obligation de déclinaison localement de l'accord égalité FP.
- ✓ Démarche intégrée de l'égalité comme stipulé dans l'accord : l'égalité doit se concevoir en permanence en amont de toute décision, de lois, accords et doit être intégrée dans toutes les négociations, avec une obligation de résultat pour lutter contre les inégalités.
- ✓ La suppression de tous les écarts de salaires H/F : un rapport annuel de situation comparée (RCS) à tous les niveaux des titulaires et non titulaires, pour un état des lieux précis et identifier les inégalités.
- ✓ L'application du principe « à travail de valeur égale, salaire égal » en particulier pour la reconnaissance des qualifications des métiers à prédominance féminine par la réévaluation des grilles salariales.
- ✓ La reconnaissance de la pénibilité pour les métiers à prédominance féminine.
- ✓ Une réelle mixité des métiers pour les femmes et pour les hommes ; pour une amélioration des conditions de travail pour tous et toutes.
- ✓ Le maintien des RTT durant les congés maternité.
- ✓ L'abandon des mesures de flexibilité du temps de travail car elles remettent en cause la conciliation entre vie privée et vie professionnelle des femmes.
- ✓ L'égalité d'accès à la formation continue qualifiante pour toutes les catégories professionnelles.
- ✓ L'assurance d'un déroulement de carrière pour toutes les femmes. L'accès aux postes à responsabilité.
- ✓ Pour la revalorisation des pensions de retraite où les femmes subissent les conséquences des maternités, de prise en charge familiale, et des bas salaires dans des métiers peu reconnus.
- ✓ Un grand plan d'action pour permettre l'articulation vie privée/vie professionnelle.

Pour contacter la CGT au ministère

Duquesne : Pièces **0424, 0426, 0428 et 0433**
Tél. : 01 40 56 50 19 - 72 46 - 45 46
syndicat-cgt-adm-centrale@sante.gouv.fr

Mirabeau : Pièce **1121** - Tél. : 01 44 38 34 64
cgt.centrale@travail.gouv.fr

Montparnasse : pièce **3247 S** (le jeudi après midi sur RV)
01 40 56 45 46 - 01 40 56 87 76

Et bien sûr, notre site Internet : <http://smast-cgt.fr/>

